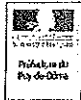




**CLERMONT
COMMUNAUTÉ**



Conseillers en
exercice :
89
Conseillers
présents :
70
Conseillers
représentés :
15
Total votants :
85

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2016 À 08H 15**

Séance présidée par Olivier BIANCHI

Date de la convocation : 20/05/16

**TRANSFORMATION EN COMMUNAUTÉ URBAINE : DÉLIBÉRATION DE PRISE
DE COMPÉTENCE BLOC HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE**

DÉLIBÉRATION N° DEL20160527_007

Commission principale : 5 COMMISSION HABITAT - SOLIDARITÉ TERRITORIALE
- POLITIQUE DE LA VILLE - AIRES D'ACCUEIL

Rapporteur : Odile VIGNAL.

Le Conseil de Communauté de l'Agglomération Clermontoise s'est réuni le 27 mai
2016 à 08 H 15 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Martine BELLEROSE, Didier LAVILLE, Alain DUMEIL, Aline FAYE, Michel BEYSSI, Flavien NEUVY, Hervé PRONONCE, Marie-José TROTE, Louis GISCARD D'ESTAING, Chantal LAVAL, Michel LACROIX, Julie DUVERT, Pierre BORDES, René DARTEYRE, Annie LEVET, Odile VIGNAL, Cyril CINEUX, Patricia GUILHOT, Grégory BERNARD, Sondès EL HAFIDHI, Jérôme AUSLENDER, Françoise NOUHEN, Nicolas BONNET, Magali GALLAIS, Florent NARANJO, Cécile AUDET, Saïd BARA, Isabelle LAVEST, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Pascal GUITTARD, Valérie BERNARD, Guillaume VIMONT, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Édith CANDELIER, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, Didier MULLER, Géraldine BASTIEN, Bertrand PASCUTO, Monique POUJILLE, Olivier ARNAL, Claire JOYEUX, François RAGE, Michel RENAUD, Michel SABRE, Marie-Jeanne RAYNAL, Jean ALBISETTI, Sylvie DI NALLO, Henri GISSELBRECHT, Danielle MISIC, Laurent GANET, Martine MICHEL, Jean-Marc MORVAN, Véronique PRIEUR, Pierre RIOL, Blandine GALLIOT, René VINZIO, Martine FAUCHER, Michel MIRAND, Laurent BRUNMUROL, Chantal LELIÈVRE, Marcel ALEDO, Claude PRACROS, Roger GARDES, Agnès DESEMARD

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Marlaine SIMEON pouvoir à Didier LAVILLE
François SAINT-ANDRÉ pouvoir à Nicolas BONNET
Nadia FORTE-VIGIER pouvoir à Martine BELLEROSE
Jocelyne CHALUS pouvoir à Flavien NEUVY
Jacqueline BOLIS pouvoir à Hervé PRONONCE
Laurent MASSELOT pouvoir à Marie-José TROTE
Laurent GILLIET pouvoir à Alain DUMEIL
Christine DULAC-ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST
Alain LAFFONT pouvoir à Florent NARANJO
Simon POURRET pouvoir à Françoise NOUHEN
Dominique BRIAT pouvoir à Marion CANALES
Philippe BOHELAY pouvoir à Saïd BARA
Dominique ADENOT pouvoir à Grégory BERNARD
Sylviane TARDIEU pouvoir à Nicole PRIEUX
Jean-Pierre LAVIGNE pouvoir à Christiane JALICON

Conseiller(e)s excusé(e)s :

François BARRIÈRE, Antoine RECHAGNEUX, Anne FAUROT, Grégory LÉPÉE

N° DEL20160527_007

1/5

Mission Communauté Urbaine
Dossier suivi par / 2276

Envoyé en préfecture le 27/05/2016
Regu en préfecture le 27/05/2016
Affiché le
ID : 063-246300701-20160527-DEL20160527_007-DE

TRANSFORMATION EN COMMUNAUTE URBAINE : DELIBERATION DE PRISE DE COMPETENCE BLOC HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE

Vu l'article L 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de Clermont Communauté
Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des
Métropoles

Clermont Communauté est actuellement dans un processus de transformation en
Communauté Urbaine. Afin de pouvoir se transformer au 1er janvier 2017, elle doit se doter
préalablement d'un certain nombre de compétences, prévues à l'article L5215-20 du CGCT.

Ainsi, la délibération qui suit porte sur la prise de compétences « en matière
d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire, et en matière de politique de la
ville ». Elle intègre également des compétences en matière de services d'incendie et de
secours et en matière de création, extension et translation des cimetières.

En ce qui concerne les enjeux, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de
Clermont Communauté devra être mis en perspective avec le futur Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal (PLUI), qui sera l'un des outils majeurs de la Communauté Urbaine pour sa
stratégie de développement.

La politique de l'habitat est par ailleurs et sera toujours un outil majeur pour la
résorption de l'habitat insalubre et la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la
transition énergétique.

...

Les travaux des groupes de travail techniques et politiques ont permis d'aboutir à
une définition de ces différentes compétences tenant compte des subsidiarités entre la future
communauté urbaine et les communes.

Soutien financier en faveur du logement social

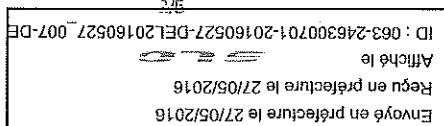
Le partage des garanties d'emprunts sur le logement social entre Clermont
Communauté et les communes a été réaffirmé par le comité de pilotage. Cela permet aux
communes de conserver des logements réservataires, et à la future communauté urbaine de
préserver ses capacités financières.

La complémentarité entre l'action des communes et l'action de Clermont
Communauté dans ce domaine telle qu'elle existe à ce jour peut être formalisée comme suit :

Actions conduites par les communes	Actions conduites par Clermont Communauté
Gestion des logements d'urgence	Élaboration du PLH

N° DEL20160527_007

Mission Communauté Urbaine
Dossier suivi par / 2276



Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	Aides à la pierre pour le public et le privé
Maisons relais	Conférence intercommunale du logement
Accompagnement des publics vers le logement	Élaboration du PLUI fortement liée à cette compétence
Garanties d'emprunts et droit de réservation	Garanties d'emprunts et droit de réservation

De ce constat, un besoin de concertation et de coordination de ces actions entre les différentes communes est identifié afin de faire fonctionner la solidarité territoriale. Il a été retenu que la conférence intercommunale du logement pourrait jouer ce rôle, en particulier concernant les logements d'urgence et les logements sociaux.

En ce qui concerne la prise de compétence de manière formelle, il suffit à Clermont Communauté de modifier ses statuts et de prendre pleinement ces différentes compétences, qu'elle exerçait alors au titre de l'intérêt communautaire.

Amélioration de l'habitat, résorption de l'habitat insalubre, lutte contre l'habitat indigne

Cette compétence concerne les dispositifs Programmes d'Intérêt Général (PIG), Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et Opérations de Restauration Immobilière (ORI), qui deviennent de l'initiative de la future Communauté Urbaine.

Concrètement, dans la situation antérieure, seule la Ville de Clermont-Ferrand conduisait une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, celle menée dans le quartier de la gare étant d'ailleurs toujours en cours (elle devrait s'achever fin 2016), et disposait d'un Programme d'Intérêt Général sur un quartier, le reste de l'agglomération étant couvert par le PIG de Clermont Communauté.

Il s'agit donc principalement pour la Communauté Urbaine de se réapproprier ces dispositifs afin de mener sa propre politique d'amélioration de l'habitat, sans changement manifeste pour les compétences des communes membres. Les Maires conservent leur pouvoir de polices spéciales en matière d'habitat (immeubles menaçant ruine, contrôle de la sécurité des hôtels meublés, sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation, insalubrité, relogement).

Politique de la Ville

Clermont Communauté est déjà compétente en la matière depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, le contrat de ville ayant été signé le 21 décembre 2015. Il convient simplement de rappeler ici quelles sont les modalités d'exercice de cette compétence.

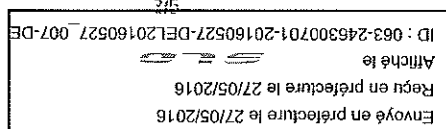
Clermont Communauté est chargée de l'élaboration, l'animation et la coordination, et la mise en œuvre du contrat de ville. La Communauté Urbaine pilote le dispositif sur l'ensemble du territoire. Les communes jouent cependant un rôle très important dans ce dispositif car elles possèdent des outils de mise en œuvre du contrat de ville en proximité déterminants.

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Cette compétence doit être transférée des communes à Clermont Communauté. Le seul impact identifié concerne les demandes de travaux sur les bâtiments mis à disposition au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) par les communes, qui devraient être adressées à la future Communauté Urbaine.

N° DEL20160527_007

Mission Communauté Urbaine
Dossier suivi par / 2276



Cimetières

Cette compétence consiste en la création, l'extension ou la translation de cimetières, de sites cinéraires ou de crématorium (Clermont Communauté est déjà compétente en matière de crématorium).

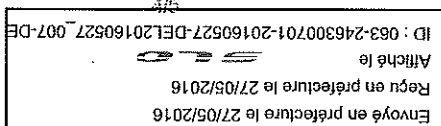
Un état des lieux des communes a permis de constater qu'elles n'avaient pas de besoin immédiat en la matière. La gestion des cimetières existants restant de leur compétence, il n'y a donc pas d'impact pour la future Communauté Urbaine. Elle doit toutefois se doter de cette compétence au niveau de ses statuts.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- que Clermont Communauté se dote des compétences suivantes telles qu'elles sont définies précédemment en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :
 - Programme local de l'habitat
 - Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; action en faveur du logement des personnes défavorisées
 - Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
- de se doter des compétences suivantes telles qu'elles sont définies précédemment en matière de politique de la ville :
 - Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- de se doter des compétences suivantes telles qu'elles sont définies précédemment en matière de gestion des services d'intérêt collectif :
 - Services d'incendie et de secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du CGCT
 - Création, extension et translation des cimetières, ainsi que création et extension des crématoriums et des sites cinéraires ;
 - Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national ;
- de se doter de la compétence d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

N° DEL20160527_007

Mission Communauté Urbaine
Dossier suivi par / 2276



- La prise d'effet de ces compétences pour Clermont Communauté est fixée au 1er janvier 2017.

TOTAL VOTANTS :	85	=	70 Conseillers Présents	+	15 Représentés	-	Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	85	=	Pour : 81	+	Contre : 4		
Abstention :	0						


Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente
Odile VIGNAL



N° DEL20160527_007

Mission Communauté Urbaine
Dossier suivi par / 2276

Envoyé en préfecture le 27/05/2016
Regu en préfecture le 27/05/2016
Affiché le 
ID : 063-246300701-20160527-DEL20160527_007-DE